



Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de Madame le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 7054 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo au sujet du don d'organes

- Combien d'assurés ont entretemps profité de cette possibilité pour déclarer leur volonté en matière de don d'organes ?

- Quel est le cas échéant, le pourcentage de déclarations positives, respectivement des oppositions ?

A ce jour, la plateforme eSanté mise en place par l'Agence eSanté comptabilise 1 018 484 dossiers de soins partagés (DSP), dont 687 824 DSP actifs, c'est-à-dire comptant au moins un document.

Sur les 687 824 DSP actifs, 19 958 titulaires d'un DSP ont manifesté leur refus de se prêter au don d'organes. Autrement dit, 3 % de l'ensemble des titulaires d'un DSP actif a refusé de faire don de ses organes.

Il s'en suit que 97% n'ont pas formulé d'opposition. Par rapport à ces 97%, il n'est pas possible de distinguer ceux qui ont explicitement choisi de faire don de leurs organes et ceux qui n'ont pas manifesté leur choix mais souhaitent tout de même faire implicitement don de leurs organes en ne s'opposant pas.

- Par quels moyens l'Agence eSanté entend faire connaître et promouvoir cette possibilité auprès des assurés ?

L'Agence eSanté organise régulièrement des campagnes de promotion d'un nouveau service dès que le service entre en production. En 2023, plusieurs services seront lancés, comme par exemple l'ePrescription ou le carnet de vaccination électronique (CVE). Nous utiliserons la campagne de communication qui accompagne le lancement de ces services pour communiquer également sur le don d'organes.

Luxembourg, le 3 novembre 2022

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude Haagen